



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le 3 Mars à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de la commune d'Écouves se sont rassemblés en réunion ordinaire à la salle du conseil de Radon après convocation légale sous la présidence de Monsieur Alain MEYER, Maire.

Etaient présents : Fabienne BLEICHER, Claude BROULT, Didier CHEVALIER, , Danielle ERNOU, Arnaud GAUDRÉ, Pierre GUÉRIN, Céline LE LIEVRE, Maryse LEGUAY, Alain MEYER, Elisabeth MOTAS, Karine NUGUES, Isabelle POTTIER, Gérard RABINEL, Michel SENAULT, Catherine TERHEC, Régis VÉCRIN.

Absents excusés : Philippe ACCIARI
Josselyne DAGOREAU, pouvoir à Elisabeth MOTAS
Baudouin DE LA MOTTE SAINT PIERRE, pouvoir à Alain MEYER
Alain GAUDRÉ, pouvoir à Céline LE LIÈVRE
Michèle TROLIO, pouvoir à Régis VÉCRIN

Absent non excusé : Yannick DUDOUIT

Secrétaire de séance : Maryse LEGUAY

Conseillers en exercice : 22

Conseillers présents : 16





Votants : 20

Date de la convocation : 25 Février 2020

1) Approbation des comptes de gestion 2019

Le compte de gestion est un document élaboré par le trésorier pour chaque budget, il retrace les opérations budgétaires en dépenses et recettes sur l'année écoulée. Il doit correspondre au centime près au compte administratif.

4 comptes de gestion ont été soumis au vote du conseil municipal :

 <u>BUDGET COMMUNE 2019</u>	 <u>BUDGET LOTISSEMENT LA CROISSETTE 2019 (Forges)</u>
 <u>BUDGET COMMERCES 2019</u>	 <u>BUDGET LOTISSEMENT CHAMP DE LA VIGNE 2019 (Vingt Hanaps)</u>

Le conseil municipal, a déclaré, à l'unanimité que chaque compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2) Approbation des comptes administratifs 2019

Le compte administratif retrace également les dépenses et les recettes de l'année précédente, il est élaboré par l'ordonnateur (le maire), il doit correspondre au compte de gestion.

4 comptes de gestion ont été soumis au vote du conseil municipal (M. Meyer a quitté la salle lors du vote, Mme Motas a pris la présidence de la séance durant ce vote)

BUDGET COMMUNE 2019

Le compte administratif de ce budget peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	Déficit	Excédent
Résultats reportés		833 851.83		- 353 834.76		
Opérations de l'exercice	1 153 216.61	1 423 354.46	950 602.18	841 973.79		
TOTAUX	1 153 216.61	2 257 206.29	950 602.18	488 139.03		
Résultats définitifs		1 103 989.68		- 462 463.15		641 526.53

Ce compte administratif a été voté à l'unanimité

BUDGET COMMERCES 2019

Le compte administratif de ce budget peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	Déficit	Excédent
Résultats reportés		7 469.26		- 250.00		
Opérations de l'exercice	302 421.52	302 421.52	248 821.52	302 671.52		
TOTAUX	302 421.52	302 421.52	248 821.52	302 421.52		
Résultats définitifs		7 469.26		53 600.00		61 069.26

Ce compte administratif a été voté à l'unanimité.

☞ Les murs du dernier commerce (la boucherie de Radon) étant vendus, ce budget est clôturé (il n'y aura pas de budget primitif 2020)

BUDGET LOTISSEMENT LA CROISSETTE 2019 (Forges)

Le compte administratif de ce budget peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	Déficit	Excédent
Résultats reportés		0		- 288 438.21		
Opérations de l'exercice	108 837.00	108 837.00	0.00	94 592.05		
TOTAUX	108 837.00	108 837.00	0.00	- 193 846.16		
Résultats définitifs		0		- 193 846.16	- 193 846.16	

Ce compte administratif a été voté à l'unanimité.

☞ Ce budget lotissement est déficitaire puisque toutes les parcelles ne sont pas encore vendues (néanmoins plus aucune n'est disponible, les dernières sont réservées).

BUDGET LOTISSEMENT CHAMP DE LA VIGNE 2019 (Vingt Hanaps)

Le compte administratif de ce budget peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	Déficit	Excédent
Résultats reportés		0.00		0.00		
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	0.00	0.00		
TOTAUX	0.00	0.00	0.00	0.00		
Résultats définitifs		0.00		0.00		

Ce compte administratif a été voté à l'unanimité.

☞ Ce budget lotissement n'a pas d'écritures de dépenses ou de recettes puisque la commune n'est pas propriétaire du terrain.

3) Examen des demandes de subventions des associations pour l'année 2020

Les différentes demandes, reçues en mairie, ont été examinées. Or, les montants attribués n'ont pas été votés car il a été demandé des précisions concernant certaines associations. Le vote se déroulera lors du vote du budget primitif.

4) Création d'un poste d'adjoint technique

Le Maire, a rappelé à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire a proposé à l'assemblée de créer 1 emploi d'adjoint technique territorial, à raison de 35 heures par semaine à compter du 1er Avril 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé d'adopter la proposition du Maire.

5) Effacement créances

Monsieur le Maire a rappelé aux membres du conseil que le locataire du logement de l'école, situé au 9 route de la Chapelle à Radon, avait des loyers impayés.

Ce dernier a quitté le logement début 2018 mais a fait l'objet d'une procédure de surendettement.

La commission de surendettement, en date du 12/06/2018, a décidé d'effacer les créances de cette personne. Le Conseil Municipal doit donc accepter d'effacer ses dettes relatives aux loyers impayés, soit la somme de 677.94 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, :

- A accepté d'effacer la créance de l'ancien locataire du logement de l'école, soit la somme de 677.94 €
- A dit que suite à cette délibération, un mandat sera émis à l'article 6542 « créances éteintes ».

Questions diverses

- **Maintien du fonctionnement de la cantine scolaire de Radon**

Mme Motas a rappelé qu'une pétition était disponible dans les commerces de Radon.

Fin de séance : 21h30